



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 29 février 2024

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Mise en place de permanences multi-administrations dans les sous-préfectures pour une prise en charge des agriculteurs en difficulté

Face à la crise du secteur agricole, des permanences multi-administrations à destination des agriculteurs seront mises en place dans les sous-préfectures. Ces permanences visent à permettre une prise en charge personnalisée de chaque agriculteur qui rencontrerait des difficultés.

En Moselle, les permanences seront mises en place dans les sous-préfectures de Thionville, Forbach/Boulay-Moselle, Sarreguemines et Sarrebourg/Château-Salins **dès ce vendredi 1er mars 2024 de 9h à 12h.**

Une prise en charge sans rendez-vous, personnalisée et confidentielle pour traiter des difficultés que rencontrent les agriculteurs sera proposée. Un agent de la direction départementale des territoires, les services de la mutualité sociale agricole et la direction départementale des finances publiques seront mobilisés pour que les réponses apportées soient les plus concrètes et adaptées à la diversité des sujets.

Permanences :

Vendredi 1^{er} mars, lundi 4 mars, mardi 5 mars, et mercredi 6 mars de 9h à 12h dans chacune des sous-préfectures de la Moselle :

- Sous-préfecture de Forbach/Boulay-Moselle, 11 avenue du général Passaga 57600 Forbach ;
- Antenne de Boulay-Moselle, 2a rue du Général de Gaulle, 57220 Boulay-Moselle ;
- Sous-préfecture de Sarreguemines, 4 rue du Maréchal Foch, 57216 Sarreguemines ;
- Sous-préfecture de Sarrebourg/Château-Salins, 8 rue du président Schuman, 57400 Sarrebourg ;
- Sous-préfecture de Thionville, 6 rue du Général Castelnau, 57100 Thionville.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle